

6. tout savoir sur
LE RÉEMPLOI DU BOIS

7. filières
LA FILIÈRE EMBALLAGES
ET PAPIERS



8. prévention
PROGRAMME ZÉRO DÉ-
CHET ZÉRO GASPILLAGE

la lettre

DÉCEMBRE 2017 / N°7

infodéchets



3 > dossier
LA TARIFICATION INCITATIVE



**La mise en route
effective du projet**

C'est le nombre de mois qu'il reste pour l'exploitation en régie de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Noth avant le transfert des 11 000 tonnes de déchets ultimes* vers un autre site de traitement hors Creuse.



Didier Bardet,
Président d'Evolis 23, Maire de Fleurat

Quand vous recevrez dans votre boîte aux lettres ce numéro de la « Lettre Info Déchets », nous serons à quelques jours du passage à la Tarification Incitative* (TI)...

Vous l'avez bien compris, l'année 2018 marquera un tournant pour vous et pour nous. Pour vous, car un nouveau dispositif est mis en place où l'utilisateur peut devenir acteur de sa production de déchets, et où vous pourrez saisir l'opportunité de maîtriser votre contribution.

Pour nous, car dans l'histoire du syndicat, l'arrivée de la TI représente un bouleversement avec de nouveaux modes de collecte, de nouveaux équipements, une incitation à trier plus et mieux, et surtout à éviter de produire des Ordures Ménagères... L'instauration de la TEOMi se fait dans un premier temps sur les territoires pilotes*, et représente un moyen pour nous de tester le dispositif, d'« essuyer les plâtres » comme l'on dit... Tout ne sera pas parfait, je le sais.

Cependant, l'incitativité a fait ses preuves sur d'autres territoires, et nous permettra ensemble, je l'espère, d'atteindre les objectifs fixés, pour une maîtrise des coûts de gestion de nos déchets aujourd'hui et pour demain.

Bonne lecture à chacun et chacune d'entre vous !

*dès le 1er janvier 2018 uniquement pour les communes pilotes : voir la liste en bas de la page 3.

Voeux 2018 Une nouvelle année avec Evolis 23

Retrouvez l'animation de la carte de vœux en flashant le QR Code :

Ou en vous rendant sur le site Internet www.evolis23.fr



La Repair'Week de SolaSol

Du 22 au 25 novembre derniers se tenait **la Repair'Week**, à La Souterraine. Une semaine d'animations et d'ateliers pour présenter l'alternative de la réparation. Organisée par Solasol dans le cadre du mois de l'ESS et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Repair'Week marque aussi le lancement de **deux nouvelles boutiques** qui font du réemploi et de la réparation : **Recyclabulle et 1001 Trésors**, rue Hyacinthe Montaudon à La Souterraine. Ce temps marque aussi le lancement d'une politique d'animation plus large, autour des acteurs locaux de l'ESS, et qui prendra racine dans la boutique de Recyclabulle. Venez vite découvrir ces deux nouvelles enseignes !



Gratiféria

Une gratiféria, ou encore marché gratuit, est un marché non commercial où l'on peut donner des objets ou proposer des services gratuits, mais aussi en prendre ou en recevoir d'autres librement. Contrairement à celui du troc, le système de la gratiféria ne repose pas sur l'échange matériel : le don se fait sans contrepartie et chacun peut s'approprier tout ce qu'il souhaite sans même donner, dans la seule limite du raisonnable. La **gratiféria présente ainsi un mode de consommation alternatif**. Recyclabulle vous attend pour sa prochaine Gratiféria le 4 février de 10h à 17h à l'ancienne mairie à La Souterraine.



*déchets qui ne peuvent être valorisés.



Expérimentation

Uniquement sur les territoires pilotes*

La TI en mode déploiement

*Arrènes, Augères, Aulon, Azat Chatenet, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Chamborand, Champanglard, Châtelus le Marcheix Ceyroux, Châtelus Malvaleix, Fleurat, Fursac, Genouillac, Jalesches, La Celette, La Forêt du Temple, Le Grand Bourg, Linard, Lizières, Lourdoueix St Pierre, Malval, Marsac, Measnes, Mortroux, Mourioux Vieilleville, Moutier Malcard, Nouziers, Roches, St Dizier les Domaines, St Goussaud, St Priest la Plaine, Tercillat.

La mise en route de la Tarification Incitative

En pratique

À chaque habitant sa solution



« Nous voilà au moment clé de la mise en pratique de la Tarification Incitative sur les territoires pilotes... C'est un moment important car nous allons enfin déployer ce que nous avons imaginé depuis un an. Ensemble, j'en suis sûr, nous arriverons à maîtriser notre production de déchets. »

GUY DUMIGNARD,
Vice-président en charge de
la Gestion des déchets

J'habite une maison individuelle

Je dispose de **2 bacs individuels pucés**.

Si j'ai la place, je les stocke chez moi. Je les sors pour la collecte et je les rentre après celle-ci.

Si je n'ai pas la place de stocker mes bacs, ils restent soit à proximité de chez moi, soit sur un point de présentation. Ils sont alors munis de serrure. Pour qu'ils soient collectés, je les tourne couvercle face à la route. Pour qu'ils ne soient pas collectés, je les tourne côté «sens interdit».

J'habite dans un collectif qui peut stocker des bacs

Je dispose de **2 bacs individuels pucés**, stockés dans l'immeuble. Mes bacs sont munis de serrure. Je les sors pour la collecte, et les rentre après celle-ci.

J'habite dans un collectif qui ne peut pas stocker des bacs

Je dispose de **contenants collectifs à contrôle d'accès** et d'une carte, pour y accéder. Je peux utiliser ces contenants dès que je souhaite déposer mes déchets, ils sont accessibles 24h/24.



Je possède une résidence secondaire

Je dispose de **2 bacs individuels pucés**.

Si besoin, je sollicite un voisin ou une connaissance pour sortir et rentrer mes bacs à la fin du séjour.

En cas de difficulté, j'utilise un badge d'accès pour les contenants collectifs à contrôle d'accès dans le bourg.

J'ai des productions exceptionnelles

Lors **d'événements exceptionnels** (mariages, baptêmes,...), le bac habituel s'avère parfois trop petit pour contenir tous les déchets. Pour éviter les débords : j'utilise mon badge d'accès pour le bac collectif à contrôle d'accès dans le bourg.

Pour en savoir plus sur les productions exceptionnelles, demandez votre « **Kit événements exceptionnels** » sur www.evolis23.fr/, ou auprès de la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

Propriétaires et locataires

Un lien existe entre vous !

Aujourd'hui, votre propriétaire répartit la TEOM* entre tous les logements de l'immeuble selon la clé de répartition qu'il a choisie (au m², à la valeur locative, au prorata du nombre de locataires...). Demain, il sera laissé au libre choix des propriétaires d'habitat collectif (plusieurs locataires d'un même bâtiment, maison ou immeuble) de répercuter au réel la consommation du service aux locataires. Aussi, en tant que locataire, rapprochez-vous de votre propriétaire pour connaître sa démarche, et ce avant que l'avis de TEOMi** n'arrive en 2020 (pour une consommation du service en 2019) !



Suivre sa consommation

Le suivi des données relatives au foyer sera possible pour les propriétaires et les locataires, via une plateforme accessible sur le site internet d'Evolis 23.

Pour cela, une seule condition : que le numéro d'invariant fiscal figurant sur la taxe d'habitation du propriétaire soit connu des services d'Evolis 23.

En faisant le suivi de consommation, vous pouvez être un locataire acteur de votre production de déchets.

Pensez-y et parlez-en à votre propriétaire !



En savoir plus :

- > Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06
- > sur www.evolis23.fr/
- > Consultez le Guide pratique de la TI
- > Rendez-vous dans votre mairie

Accès aux déchèteries

Désormais, pour accéder aux déchèteries des territoires pilotes, il est nécessaire de présenter sa carte d'accès au gardien. Les dépôts en déchèterie ne sont pas comptabilisés pour établir la TEOMi**. Pour autant, les dépôts d'Ordures Ménagères sont interdits.



* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : impôt basé sur le bâti foncier qui permet le financement du service de collecte et de traitement des déchets. D'autres sources de financement existent à Evolis 23 telles que la redevance professionnelle, les soutiens des éco-organismes, ou encore la revente des matériaux issus du tri sélectif.
 **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative : c'est un mode de financement basé sur une part fixe (environ 80% de ce qu'il reste à couvrir pour équilibrer le budget d'Evolis 23) et sur une part variable (environ 20% de ce qu'il reste à couvrir pour équilibrer le budget d'Evolis 23). Cet impôt est dit incitatif, car plus le foyer est vertueux, plus il peut réduire sa contribution au service public de gestion des déchets. D'autres sources de financement existent à Evolis 23 telles que la redevance professionnelle, les soutiens des éco-organismes, ou encore la revente des matériaux issus du tri sélectif.

tout savoir sur...

Le réemploi du bois



Que deviennent les déchets de bois ?

La filière bois se structure en Creuse notamment pour alimenter les chaufferies bois. Mais pas seulement : plusieurs issues sont possibles pour les déchets de bois. Pour tout savoir sur le devenir de ces déchets, voyez plutôt !

Les déchets verts

Déposés en déchèterie (ou issus des espaces verts des communes, ou provenant des professionnels), les déchets verts **sont proposés en co-compostage aux agriculteurs** : en mélangeant ce broyat aux effluents d'élevage (fumier ou lisier), les agriculteurs locaux l'utilisent comme amendement organique sur leurs parcelles.

Le bois B*

Déposé en déchèterie (ou provenant des communes ou des professionnels), il subit deux étapes de broyage. Les éléments en métal présents sont mis de côté et rejoignent **la filière de valorisation de la ferraille**. On obtient alors du bois B affiné qui est destiné soit à **la valorisation matière pour la confection de panneaux de particules** (agglomérés), soit à **la valorisation énergétique sur des usines spécifiques types cimenteries**.

Le bois A**

Il est issu des déchets de bois de palette et de bois propres (chutes de bois non traité, exempte de peinture, vernis...) des particuliers et professionnels, des bois d'élagage, de plaquette bocagère humide (bois d'élagage déjà broyé grossièrement) :

Hormis les palettes peu abîmées qui retourneront à leur usage initial après réparation par une entreprise spécialisée, le bois A est broyé, épuré des éléments en fer, et enfin criblé, avant d'être **utilisé en chaufferie** suivant leur granulométrie et leur humidité.

Une partie devient de la « plaquette dite grossière » qui peut venir **alimenter de grosses unités de forte puissance** (comme cela pourrait être le cas pour la chaufferie bois de Guéret).

Une autre partie, de plus faible calibre, sera destinée à **des chaudières collectives de faible puissance** (mairies, EHPAD). On parle alors de « plaquette affinée », car il est nécessaire d'atteindre une granulométrie, une humidité et une propreté irréprochables pour obtenir une combustion optimale dans une chaudière bois.



Pour plus d'informations :

- > sur le site Internet www.evolis23.fr
- > Ligne Info Déchets : 05 55 89 86 06

*bois faiblement traité, destiné à l'utilisation des chaufferies industrielles (par exemple des cimenteries).

**bois dit « Énergie », non traité, destiné à l'utilisation des chaudières collectives, de petite et moyenne capacité (par exemple un EHPAD). Le produit fini est plus communément appelé « plaquettes bois ».

filières

EMBALLAGES ET PAPIERS



PLASTIQUES



PAPIERS

Le tri est un réflexe du quotidien

En 2017, la population française a très largement accès au tri (à hauteur de 98,6%) sur le territoire. Quand on parle de tri, on pense emballages en métal, en plastique ou en carton, ou encore aux papiers. Tous ces matériaux sont collectés, pour être ensuite recyclés et transformés en de nouvelles matières premières qui serviront à la fabrication de nouveaux objets.

Une filière, deux éco-organismes

Portée jusqu'ici par deux éco-organismes* indépendants l'un de l'autre (Eco-Emballages et Ecofolio), les filières Emballages ménagers d'un côté et Papiers de l'autre fusionnent et deviennent au 1^{er} janvier 2018 un seul et même éco-organisme* :

- Seuls les emballages en plastique qui ont une forme de bouteille, bidon ou flacon sont recyclables. Tous les blisters et emballages plastiques dits « mous » (pot de crème fraîche, pot de yaourt,...), ainsi que le polystyrène sont à mettre dans le bac des Ordures Ménagères.

Le chiffre clé
3678

Tonnes de déchets recyclables ont pu être revendues aux sociétés de recyclage pour les transformer en matières premières recyclées.

CITEO

Votre geste de tri

Que vous soyez en maison individuelle ou en appartement, vous disposez sur le territoire des moyens pour réaliser le tri de vos emballages et vos papiers :

- Pour les territoires pilotes**, déposez dans **vosre bac à couvercle jaune**
- Pour le reste du territoire, déposez dans **vosre bac à couvercle bleu**

Un moyen de s'y retrouver dans la multitude d'emballages et de papiers ?

- **Repérez ce logo** qui précise que cet emballage est bien à déposer dans le bac du Recyclable.



- Pour le papier, c'est simple : TOUS les papiers sont recyclables ! Quelques exceptions à avoir en tête cependant : les papiers alimentaires (qui entourent votre jambon ou votre fromage à la coupe par exemple), le papier photo ou papier peint (qui ont subi des traitements), le « papier aluminium » (car ce n'est pas du papier...), les mouchoirs et les couches.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.citeo.com

*société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

** Retrouvez la liste des territoires pilotes en bas de la page 3.

L'économie circulaire, le « zéro déchet zéro gaspillage »..., vous en entendez parler. Mais, qu'est-ce que cela implique de concret ? Découvrez l'envers du décor de la mise en oeuvre de la démarche sur le territoire d'Évolis 23.

En route pour un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Les travaux engagés dès à présent

Projet porté par la CCI Creuse

- un diagnostic sur la production de déchets, les consommations en matières/matériaux, les besoins en matériel... auprès d'une vingtaine d'entreprises du territoire. A terme, **une mise en réseau des entreprises sera rendue possible.**



Les travaux à venir...

Projet porté par SolaSol

- **l'éco-exemplarité des entreprises locales** (pour construire des groupements d'achat pour les associations et collectivités du territoire, mise en place d'une filière de valorisation des papiers/cartons et archives, des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) et des films plastiques).



Projets portés par le CPIE des Pays Creusois

- **la sensibilisation au gaspillage alimentaire** des publics scolaires d'école élémentaire.
- un projet autour de l'**usage de « doggy-bags »** chez les traiteurs et restaurateurs des territoires pilotes pour la Tarification Incitative.
- **l'approvisionnement durable (produits locaux et biologiques) en restauration collective.**



Projets portés par Recyclabulle

- la promotion de la **location de matériel** en créant un site Internet pour les professionnels et les particuliers qui souhaitent prêter ou emprunter de l'outillage.
- des **Repair'Cafés**
- des tutoriels de **diagnostic et réparation de matériel** sur leur site Web.
- **la promotion du réemploi**, en organisant des gratifierias (marchés gratuits) et un événement, « le concours du meilleur réemployeur ».

Budget du programme

358 000 € sur 5 ans
dont 200 000 € d'aides de l'Adème (+ de 55%)

Ce sont autant de soutiens financiers reversés au final, au territoire creusois.

Pour plus d'informations :
> consultez le site Internet
www.evolis23.fr

Vous ne recevez pas la lettre infodéchets ? Contactez la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06